

Mars 2007

Québec, le 14 mars 2007

Madame Françoise Roy
Directrice des études
Cégep de la Gaspésie et des Îles
96, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S8

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études*

Madame la Directrice,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 8 mars 2007, les suites apportées par le Cégep de la Gaspésie et des Îles aux rapports d'évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études*. Le premier rapport concernait le campus de Gaspé, le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et le Centre spécialisé des pêches alors que le deuxième était destiné au Centre d'études collégiales de Carleton.

La Commission avait demandé au Cégep de la Gaspésie et des Îles, en avril 2001, de lui fournir un suivi des recommandations à la suite de l'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études. Pour les campus de Gaspé, du Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et du Centre spécialisé des pêches, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer qu'en Anglais langue seconde ainsi qu'en Éducation physique, les instruments et les critères d'évaluation soient précisés et qu'ils permettent de mesurer l'atteinte des objectifs et standards des devis ministériels en vigueur. De façon générale, les plans de cours fournis par le Collège démontrent que les instruments d'évaluation ont été précisés et les liens ont été faits avec les objectifs et standards. Dans certains cas, les plans de cours d'anglais confirment qu'une grille d'évaluation contenant les critères d'évaluation est remise aux élèves à un moment précis de la session.

La Commission avait également recommandé à l'ensemble des campus du Cégep de la Gaspésie et des Îles de définir des épreuves synthèses de programme intégrant les intentions éducatives de la formation générale et d'amener les départements de la formation générale à participer aux travaux nécessaires à leur élaboration. Or, depuis l'évaluation réalisée par la Commission, le Collège s'est doté d'épreuves synthèses de programme. Le Collège précise, dans son suivi, qu'il y a eu rapprochement entre la formation générale et la formation spécifique permettant d'assurer la place de la composante de la formation générale dans les épreuves synthèses de programme. L'analyse de ces épreuves synthèses permet d'affirmer que, pour la plupart d'entre elles, les disciplines de la formation générale, notamment le français et la philosophie, sont prises en compte.

À la lumière des informations qui lui ont été transmises, la Commission estime que les différentes améliorations apportées par le Collège permettent de répondre aux deux recommandations qu'elle lui avait adressées. La Commission considère donc comme satisfaisantes les suites données par le Collège à l'évaluation de la formation générale des programmes d'études.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur